

Date de convocation :

Le 16 janvier 2017

Nombre :

- délégués titulaires : 18
- de présents : 06
- de votants : 06

- délégués suppléants : 14
- de présents : 04
- de votants : 04

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} février à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 16 janvier 2017.

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Alexia BAUDOUX.

Absents excusés : (05)

M. Grégory LELONG ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Laurence PÉAN ; M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Yveline DRUELLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la Convention collective nationale de travail des guides accompagnateurs et accompagnateurs au service des agences de voyages et de tourisme du 10 mars 1966 ;

Vu les articles L.211-1 et L.221-1 et notamment le Décret n° 2011-930 du 1er août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques et à l'accord du 14 janvier 2013 relatif aux salaires minima au 1^{er} janvier 2013 et notamment son article 3 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 12 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Dans le cadre de l'établissement de la grille tarifaire des Guides Conférenciers et Locaux, l'Office de Tourisme a réalisé une nouvelle grille des tarifs correspondant au mieux au profil des guides exerçant au sein de l'Office de Tourisme Communautaire, pour 1 heure minimum de visite. (Cf. Grille tarifaire des guides jointe en annexe).

Cette grille définit selon la fonction : Guide Conférencier et/ou Guide Local, une prestation calculée au plus juste selon plusieurs critères : durée de la visite, travail du dimanche ou d'un jour férié, visite de nuit ou en langues étrangères.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/005/17

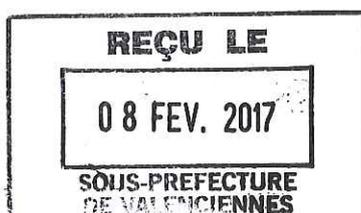
Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Grille Tarifaires des guides.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Prefecture.



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 01^{er} février 2017,

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire des Guides Conférenciers et Locaux.
- D'autoriser le Directeur Général à appliquer cette nouvelle grille tarifaire des Guides Conférenciers et Locaux au sein de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- La nouvelle grille tarifaire des Guides Conférenciers et Locaux,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à appliquer cette nouvelle grille tarifaire des Guides Conférenciers et Locaux au sein de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 1^{er} février 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY





GRILLE DE REMUNERATION DES GUIDES DE L'OTC VM ET OTPH

Mise en application au 1er janvier 2017

Transcription en points de la rémunération des visites commentées

Valeur du point au 1er juillet 2016 : 1,133

	Coût horaire	Guide conférencier	Guide local
Semaine (Lundi-Samedi)	Visite 1h00	25 points	20 points
	Coût du Poste TTC	€41,17	€32,84
	tarif horaire brut	€28,33	€22,66
	tarif horaire net	€22,54	€17,90
Dimanche	Visite 1h00	37 points	30 points
	Coût du Poste TTC	61,68	49,23
	tarif horaire brut	€41,92	€33,99
	tarif horaire net	33,63	27,16
Jour férié	Visite 1h00	50 points	40 points
	Coût du Poste TTC	83,34	66,44
	tarif horaire brut	€56,65	€45,32
	tarif horaire net	45,66	36,41
Nuit (21h-6h)	Visite 1h00	50 points	40 points
	Coût du Poste TTC	83,34	66,44
	tarif horaire brut	€56,65	€45,32
	tarif horaire net	45,66	36,41
Majoration de 20% du salaire brut horaire dans la cas d'une visite réalisée en langue étrangère		20% du Brut (25 points)	20% du Brut (20 points)
		5,67	€4,53

REÇU LE
08 FEV. 2017
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

